

Réunion du 12 décembre 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

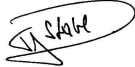
- Etai
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président
- Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents
- Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur David HECKEL, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN
- Procurat
(s) : Monsieur Eric ELKOUBY ayant donné pouvoir à Maître Raphaël NISAND, Monsieur Jean MATHIA ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe MEYER
- Excusé(s) :
- Absent(s) :
- Rapporteur : Monsieur Freddy ZIMMERMANN

N° CG/2011/121 - **Actions culturelles - 321**
Schéma départemental de développement des enseignements artistiques - Orientations 2012-2014

Après en avoir délibéré, le Conseil Général approuve les orientations 2012-2014 énoncées dans le Schéma départemental de développement des enseignements artistiques, notamment :

- l'évolution du dispositif d'aide à l'achat d'instruments de musique, conformément à la liste des instruments actualisée jointe en annexe, pour une entrée en application au 1er janvier 2012
- le principe de simplification du système de subventionnement aux écoles d'art, avec une aide à l'élève de moins de 25 ans et une majoration de l'aide de 15 % si l'école possède un projet d'établissement et/ou bénéficie d'une participation financière intercommunale
- la mise en place de concertations territoriales avec les responsables des établissements d'enseignement artistique et la création de quatre "écoles pôles"
- la poursuite de l'opération "Pass'Jeunes Artistes"
- les modalités d'accompagnement des pratiques artistiques en collège, en lien avec la Direction des collèges et de l'éducation
- la mise en place de contrats d'objectifs avec des structures ressources (Association départementale d'information et d'action musicales et chorégraphiques du Bas-Rhin - ADIAM 67 -, Orchestre philharmonique de Strasbourg, "Alsace cinéma", "Théâtre Jeune Public", Centres de ressources sur les musiques actuelles ...).

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à la majorité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20111212-63731-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 19/12/11